

PLAN VIGIPIRATE

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement



Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements devant l'établissement



Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève



Signaler tout comportement ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires régulières et occasionnelles



Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires sous réserve de l'avis du Recteur

Consignes applicables en date du 2 décembre 2015



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Faites d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, évitez les comptes « Place_Besovois » et « Gouvernement »



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

